

# Domaine Public

1 7 3 1

Edition PDF  
du 5 mai 2007

Les articles mis en ligne  
entre le 28 avril et  
le 5 mai 2007

**Analyses,  
commentaires  
et informations sur  
l'actualité suisse.**

Un point de vue  
réformiste en  
toute indépendance  
depuis 1963,  
désormais interactif  
et en continu sur  
[domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

## Dans ce numéro

**La peur du minaret  
cache une aversion plus profonde**  
L'initiative de l'UDC s'inscrit hélas  
dans une solide tradition

**Les couleurs changeantes du racisme**  
Ce que révèle une statistique  
sur les manifestations de racisme en 2006

**Pour un Max Havelaar de proximité**  
En ce jour de cortège,  
vous accepterez bien un brin de muguet?

**Les conseillers fédéraux  
squattent la presse dominicale**  
Une intervention comme celle de Micheline Calmy-Rey  
ne contribue guère à éclairer l'opinion  
sur de vrais enjeux politiques

**Assurance-invalidité, droit de recours des  
associations: la défiance encouragée**  
Quand la bonne foi et la concordance font défaut, la  
démocratie directe s'enraye

**Les autorités  
mettent le pouvoir judiciaire en danger**  
Les initiatives sur les naturalisations par les urnes et  
contre le droit de recours des associations s'attaquent  
frontalement à l'Etat de droit et à l'esprit des Lumières

**Le travail temporaire,  
précurseur de la réduction des emplois?**  
Une hypothèse, mais surtout un défi pour les syndicats

**Le cinéma suisse selon l'Etat: «parc national»  
ou vitrine culturelle internationale?**  
Une analyse critique de la politique  
du «Monsieur Cinéma» fédéral, Nicolas Bideau

## La peur du minaret cache une aversion plus profonde

*L'initiative de l'UDC s'inscrit hélas dans une solide tradition*

Jean-Daniel Delley (2 mai 2007)

A vos stylos et sus aux minarets! Une poignée d'élus UDC parmi les plus durs - j'ajouterais les plus bornés -, flanquée d'un conseiller national fondamentaliste chrétien de l'Union démocratique fédérale, a donc lancé une [initiative populaire pour l'interdiction des minarets](#). Le parti de la Suisse indépendante, neutre et chrétienne se tient bien sûr [en appui](#) de cette revendication urbanistico-paysagère.

Vous l'aurez compris, le minaret n'est que l'appât susceptible de fédérer celles et ceux qu'inquiète la présence des musulmans en Suisse. Car ce ne sont pas les minarets en particulier qui irritent l'UDC, mais cette présence que l'UDC cherche à contrer, quand bien même [elle dit](#) respecter la

liberté religieuse et cultiver la tolérance.

L'action de l'UDC s'inscrit dans une longue tradition d'intolérance religieuse. L'interdiction des Jésuites figure dans la Constitution de 1848. La révision totale de 1874 durcit encore le ton puisque le texte constitutionnel proscriit la création de nouveaux ordres religieux et couvents, comme le rétablissement de ceux qui avaient été supprimés. De plus il soumet à autorisation l'érection de nouveaux évêchés.

C'est en 1866 seulement que le peuple reconnaît aux non-chrétiens le droit d'établissement, sous la pression de la France qui, dans le cadre d'un traité de commerce avec la Suisse, exigeait ce droit pour tous ses

ressortissants.

En 1893, c'est la tristement célèbre inauguration du tout nouveau droit d'initiative populaire: le peuple et les cantons acceptent d'ancrer dans la Constitution l'interdiction de l'abattage rituel du bétail, une disposition clairement antisémite.

Il faut attendre 1973 pour que disparaissent ces articles dits confessionnels. Aujourd'hui, l'UDC, toujours prête à instrumentaliser les craintes de la population plutôt qu'à les apaiser, semble décidée à prendre le risque d'un nouveau « Kulturkampf ». Alors que la question des édifices religieux relève tout simplement du droit de la construction. Et que la seule exigence que nous puissions adresser aux musulmans de Suisse, c'est le respect du droit en vigueur.

## Les couleurs changeantes du racisme

*Ce que révèle une statistique sur les manifestations de racisme en 2006*

Albert Tille (5 mai 2007)

La vague antisémite soulevée par l'affaire des fonds en déshérence est retombée. En revanche, l'hostilité envers les noirs et le rejet de l'Islam progressent à grands pas. C'est la constatation de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme ([GRA](#) en allemand, comme l'essentiel du site) dans son relevé annuel

des incidents à caractère raciste.

Un fait rassurant tout d'abord. Sur les 87 manifestations racistes relevées en 2006 par la Fondation, 9 seulement étaient antisémites. Elles se nichaient dans quelques blogs ou dans la distributions de tracts anonymes. Deux actes concrets

cependant: le refus d'un hôtelier tessinois d'héberger une famille israélienne, «*venant d'un pays assassin*», et un bris de fenêtres à la synagogue de Lausanne.

Avec lucidité la GRA constate que le mécanisme de la haine et de l'exclusion demeure. Mais les représentations de

l'«ennemi» s'adaptent aux besoins politiques ou sociaux du moment. Privé de la polémique sur les fonds en déshérence, l'antisémitisme redevient honteux et inavouable. Si les juifs peuvent se sentir aujourd'hui rassurés, la situation est toute autre pour les personnes dont la peau est noire. Leur simple aspect provoque la discrimination et le rejet. Une soignante noire qui fait peur aux patients est écartée d'un EMS. Dans un bus, seul un noir est soumis à un contrôle de billets. Des spectateurs insultent des joueurs noirs lors de match de football. Ce racisme ordinaire croît évidemment avec le nombre des étrangers si directement visibles. Les manifestations racistes contre les immigrants

balkaniques sont plus fréquentes encore. Les ressortissants de l'ex-Yougoslavie sont moins visibles, mais plus nombreux. Leur simple nom est souvent un obstacle à leur naturalisation. Lorsqu'ils sont musulmans, la religion vient aggraver leur cas. L'islamophobie, qui frappe également les immigrants turcs, est aujourd'hui largement en tête des manifestations racistes. Les minarets menaceraient l'identité suisse. Le GRA est particulièrement préoccupé par l'instrumentation de ce mouvement par un parti gouvernemental. Car si tous les membres de l'UDC ne sont pas racistes, le parti entretient un climat de discrimination par des campagnes agressives. S'il

n'y a pas trace d'antisémitisme dans sa propagande, la xénophobie et sa variante, l'islamophobie est omniprésente.

L'utilisation politique de la xénophobie n'est pas nouvelle. Elle a connu ses périodes fastes dans les années 60 et 70. Mais le parti nationaliste qui soutenait alors Schwarzenbach n'était qu'une formation ultra-minoritaire rejetée par le reste de la classe politique. Aujourd'hui l'UDC est le parti le plus fort. Il est courtisé par des formations qui, pourtant, s'affirment libérales. Les inquiétudes de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme ne sont pas infondées.

## Pour un Max Havelaar de proximité

*En ce jour de cortège, vous accepterez bien un brin de muguet?*

André Gavillet (1er mai 2007)

Si j'achète un poulet et que j'y mets le prix, on m'assurera, label à l'appui, qu'il fut un poulet gambadant, élevé en semi-liberté. Tant mieux pour lui, tant mieux pour moi. C'est, selon la formule à la mode, gagnant-gagnant. Si j'achète un steak, on m'informerait de la provenance du bœuf. «*Suivez le bœuf*», la formule est déjà entrée en littérature. C'est le 338ème [«je me souviens»](#) de Georges Perec, mais mieux vaut en langage contemporain parler de «*traçabilité*». L'étiquetage me renseigne encore sur la fraîcheur du

produit, et à toutes fins utiles sur sa composition chimique.

Ces renseignements, indispensables pour cadrer la grande distribution et la production alimentaire organisée industriellement, ne font qu'analyser une marchandise et sa valeur d'échange. Or une marchandise, c'est du travail humain incorporé. Et l'étiquetage ne renseigne jamais sur les hommes et les femmes qui ont fait cette marchandise tout au long des étapes nombreuses de la

division du travail jusqu'à ce que, stade ultime, elle soit présentée aux chalandes sur les comptoirs.

### Via Pékin

Paradoxe! C'est la mondialisation qui a aidé à faire voir sous la marchandise (teeshirt, chaussures, ballons de foot, tapis) le visage de l'homme, de la femme, de l'enfant au travail. La contraction de l'espace mondialisé nous a rendus contemporains de ceux qui, il y a un siècle et demi, furent

protégés en Suisse et en Europe par les premières lois sur le travail. L'éthique s'est entremise entre l'offre et la demande. Le commerce a fait entendre de nouvelles consonances syllabiques: [étiqueté équitable](#).

Mais la diminution de l'espace entre le lieu de production et le lieu de consommation réduit d'autant cette sensibilité. Certes nous n'ignorons pas que les fraises espagnoles sont cultivées et récoltées par une main d'œuvre que les propriétaires espagnols exploitent en négriers. Certes les délocalisations, y compris à l'intérieur de l'Union européenne, ont révélé les conditions faites aux travailleurs de l'Est. Mais la prise de conscience éthique ne semble pas passer la frontière. Pas dédouanée.

### **Les conditions de la branche**

Chaque matin des grands magasins suisses sont ravitaillés en marchandises fraîches. A quelles conditions, dans le climat de concurrence exacerbée par l'arrivée des chaînes allemandes, pour les vendeurs, les manutentionnaires, les fournisseurs, les maraîchers? Quel acheteur s'en soucie-t-il? D'une manière plus générale, les secteurs où la main d'œuvre est exploitée sont l'objet d'une sous-traitance. Ce sont autant d'écrans qui brouillent la traçabilité humaine des conditions de production.

La première garantie éthique exigible, ce sont les conventions collectives. Cette affirmation n'est pas une banalité. Il faut rappeler que le Parlement, lorsqu'il eut à

définir les conditions auxquelles doivent satisfaire, dans différents domaines, des entreprises concessionnaires, a toujours opposé à l'application des conventions collectives la formule vague du respect des conditions de la branche. De même il est révélateur qu'il faille une volonté politique pour que l'Etat, lorsqu'il met en soumission l'achat de biens, l'exécution de services ou de travaux, précise que l'adjudicataire aura à prouver son respect des conventions collectives.

Équitable. La revendication ne s'applique pas qu'au commerce exotique, à l'achat de bananes ou de café. Elle a tout son sens dans des relations de travail nationales qui nous sont occultées. Nous avons besoin d'un esprit Havelaar de proximité.

## **Les conseillers fédéraux squattent la presse dominicale**

*Une intervention comme celle de Micheline Calmy-Rey ne contribue guère à éclairer l'opinion sur de vrais enjeux politiques*

Jean-Daniel Delley (1er mai 2007)

Pascal Couchepin tient une chronique régulière dans le *Sonntags-Blick*. Et ses collègues ne répugnent pas à s'épancher dans la presse dominicale. Dernière en date, l'interview de Micheline Calmy-Rey dans la *Sonntagszeitung* a [secoué le landerneau politique](#). Ses critiques au parti socialiste, à la suite du revers électoral zurichois, ont conduit à une séance de crise avec la direction du parti. A l'issue de cette séance, les reproches

publics de la ministre des affaires étrangères ont été présentés comme un «*électrochoc salutaire*». A croire que la conseillère fédérale et les dirigeants socialistes avaient élaboré de concert cette mise en scène...de ménage.

A quoi jouent donc les membres du gouvernement? Il n'y a rien à redire à la pratique instituée depuis quelques années par le président ou la présidente en fonction de la

Confédération: parcourir le pays à la rencontre de la population relève tout à la fois des fonctions de représentation de l'exécutif et d'information quant aux préoccupations de la population.

Par contre la présence régulière des magistrats dans les journaux dominicaux ne sert que l'ego des premiers et le besoin de scoops de cette presse, toujours à l'affût de la déclaration fracassante qui fait vendre. Plutôt que de

communiquer les opinions du collège, elle met en évidence la cacophonie gouvernementale. Car les propos tenus visent d'abord à mettre en valeur leur auteur plutôt qu'ils n'engagent

le Conseil fédéral. Cette course-poursuite médiatique reflète la faible cohésion du collège et contribue à son affaiblissement. Le mode d'élection du Conseil fédéral

devrait pourtant mettre ses membres à l'abri d'une telle tentation. En y succombant, ils ne renforcent sûrement pas leur légitimité populaire.

## Assurance-invalidité, droit de recours des associations: la défiance encouragée

*Quand la bonne foi et la concordance font défaut, la démocratie directe s'enraye*

Yvette Jaggi (5 mai 2007)

Dans notre régime de démocratie semi-directe, les autorités sont condamnées à produire des compromis viables, susceptibles de rallier une majorité non seulement parmi les élus, mais aussi chez leurs électeurs, organisés en partis, groupes d'intérêts et autres associations. Dans cette perspective, se tisse, pour appuyer les projets législatifs les plus discutés, tout un réseau d'accords plus ou moins explicites, de promesses pas toujours formelles, d'ententes à géométrie variable. La bonne foi et la concordance assurent le tout. Sauf quand elles font défaut, comme dans deux cas récents, aussi flagrants l'un que l'autre.

En novembre dernier, les défenseurs les plus engagés de la cause des handicapés lancent le référendum contre la [5ème révision](#) de l'assurance-invalidité (AI), qui prévoit une réduction des prestations. Ils recueillent 66 500 signatures, dont la moitié en Suisse romande, avec l'appui tardif et plutôt mou des socialistes. Sur

quoi, le 20 mars, trois mois avant la votation référendaire, la majorité bourgeoise du Conseil national refuse le volet financier censé compléter la loi. Pas d'assainissement de l'AI au prix d'un supplément de la TVA. Le Conseil des Etats devrait réparer les dégâts, mais pas avant la fin de la législature - on ne discute pas augmentation fiscale en année électorale. Ainsi, les Chambres se dérobent: côté dépenses, les économies sont décidées, que le peuple pourrait bien confirmer pour lutter contre les fameux "abus". Côté recettes en revanche, rien n'est assuré, au mépris des promesses faites. Du coup, ces dernières apparaissent rétrospectivement comme de vulgaires pressions, exercées sans états d'âme pour faire accepter une loi restrictive. De quoi donner raison aux plus méfiants et ajouter beaucoup de [non](#) dans les urnes le 17 juin prochain.

Autre provocation, venue du gouvernement cette fois. Le Conseil fédéral vient de retourner sa position en

matière de droit de recours des organisations de protection de l'environnement. Ces dernières années, il a contribué à préparer la loi qui restreindra dès le 1er juillet prochain le droit de recours des organisations nationales dans une mesure qu'elles ont pu accepter. Et voilà que ce même Conseil fédéral décide le [2 mai](#) de revenir sur sa décision du [13 septembre dernier](#) et de transmettre aux Chambres, sans contre-projet, l'initiative populaire qui porte un titre sans équivoque: «*Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse!*». Lancée en novembre 2004 par les radicaux zurichois, à la suite notamment de la rénovation manquée du stade du Hardturm, cette initiative a récolté plus de la moitié des 119'000 signatures déposée en mai 2006 dans les seuls cantons de Zurich, d'Argovie et du Valais. Faut-il y voir la raison de la volte-face de Pascal Couchepin? Si le peuple et les cantons devaient un jour approuver le nouvel article

constitutionnel 30a, les organisations seraient purement et simplement privées de tout droit de recours en matière de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire contre deux types d'actes législatifs, arrêtés ou décisions: ceux qui se fondent sur une votation populaire au niveau

fédéral, cantonal ou communal et ceux qui émanent d'un parlement délibérant à l'un de ces trois niveaux. L'excès est si manifeste qu'il ne trouvera sans doute pas grâce aux yeux des Chambres fédérales, encore moins devant le peuple. Raison de plus pour le Conseil fédéral de ne pas trahir sa précédente option. A moins qu'il veuille

saper lui aussi la bonne foi sur laquelle reposent les compromis consentis par les organisations intéressées.

Les handicapés et les protecteurs de l'environnement sont plus que jamais, avec raison, sur leurs gardes. Et avec eux, tout le mouvement associatif doit se sentir averti.

## Les autorités mettent le pouvoir judiciaire en danger

*Les initiatives sur les naturalisations par les urnes et contre le droit de recours des associations s'attaquent frontalement à l'Etat de droit et à l'esprit des Lumières*

Alex Dépraz (5 mai 2007)

Coup sur coup, deux initiatives populaires qui avaient abouti de justesse viennent de recevoir un sérieux coup de pouce des autorités politiques. [Début avril](#), une [commission du Conseil national](#) recommandait l'adoption de l'initiative de l'UDC sur la naturalisation par les urnes. Mercredi dernier, à la surprise générale, le Conseil fédéral recommandait l'adoption de l'initiative du parti radical visant à restreindre le droit de recours des associations. Ces deux initiatives populaires ont un point commun: elles incarnent une défiance à l'égard du rôle du pouvoir judiciaire dans l'Etat de droit et une conception archaïque de la démocratie (cf. [DP 1692](#) et [DP 1602](#)).

La [première initiative](#) est clairement dirigée contre les arrêts du Tribunal fédéral qui ont déclaré inconstitutionnelle la naturalisation par les urnes,

du moins telle qu'elle était pratiquée dans la commune lucernoise d'Emmen (cf. [DP 1568](#)). L'initiative propose que les décisions de l'organe communal qui accorde le droit de cité soient définitives. Un recours judiciaire serait exclu que la décision émane du peuple, du pouvoir législatif ou même du pouvoir exécutif.

La [deuxième initiative](#) avait fait suite au jugement du Tribunal administratif du Canton de Zurich admettant des recours dirigés contre un plan d'affectation concernant la construction du nouveau stade du Hardturm. Là aussi, ce plan avait préalablement fait l'objet d'un vote populaire. Néanmoins, l'ATE avait considéré que le plan adopté par le peuple n'était pas conforme au droit et avait saisi la justice, qui a donné raison à l'organisation de défense de l'environnement. L'initiative prévoit également que le

pouvoir des juges soit limité: l'onction du suffrage universel ou des représentants du peuple à un projet empêcherait les associations d'en faire contrôler la conformité au droit (cf. [l'article d'Yvette Jaggi](#) dans ce numéro).

La question institutionnelle ici posée est celle de l'autorité compétente pour interpréter la règle de droit. L'une et l'autre initiative visent à exclure l'intervention des juges dans des cas concrets - la naturalisation d'une personne, la construction d'un édifice - qui reposent sur l'application de normes déjà existantes. Les parlements fédéraux et cantonaux ont adopté des lois sur la naturalisation et sur les constructions. Le peuple a pu se prononcer cas échéant.

En principe, l'application de la norme dans un cas concret relève de l'organe exécutif dont l'action est contrôlée par le

pouvoir judiciaire : c'est le principe de la séparation des pouvoirs et de leur équilibre. Il peut arriver que l'organe législatif, voire même le peuple, soit compétent pour prendre une décision dans un cas concret, par exemple en raison des dépenses consécutives à un projet. Cela n'a rien d'anti-démocratique, du moins lorsque la cause ne concerne pas directement un individu comme dans le cas de la naturalisation (cf. [DP 1666](#)). Ce qui est choquant, c'est que cette décision puisse ensuite

échapper au contrôle judiciaire. On permet ainsi à l'organe qui adopte les lois d'en contrôler lui-même l'application.

La Constitution fédérale elle-même a d'ailleurs traduit cette idée en prévoyant la garantie d'un contrôle judiciaire de toute cause, entrée en vigueur au début de cette année ([art. 29a Cst](#)). Les cantons sont ainsi contraints de créer des voies de recours judiciaires là où elles n'existent pas encore forcément, par exemple dans le

domaine scolaire. Ni la naturalisation ni la construction d'un bâtiment ne devraient échapper au contrôle des juges. L'Helvétie a toujours dû composer entre une conception romantique et archaïque de la démocratie accordant une confiance absolue aux décisions du peuple ou de ses représentants et un système d'organisation des trois pouvoirs héritée du rationalisme des Lumières. Il est inquiétant de voir le deuxième reculer.

## Le travail temporaire, précurseur de la réduction des emplois?

*Une hypothèse, mais surtout un défi pour les syndicats*

Daniel Marco (2 mai 2007)

Le [syndicat UNIA](#)-Genève a organisé récemment un débat sur le travail temporaire. Pourquoi le recours de plus en plus fréquent à ce type de contrat, pourtant plus coûteux qu'un emploi stable?

L'emploi de travailleurs intérimaires dans des secteurs d'activité cycliques par nature, tel que la construction, peut s'expliquer facilement. On engage quand il y a des commandes; on licencie dans le cas contraire. Le travail temporaire, ici une forme déguisée du travail sur appel, amorti le choc.

Mais en regard des surcoûts à payer aux officines de travail temporaires, comment expliquer que des firmes comme Rolex en Suisse et Citroën en France emploient 40% d'intérimaires, chiffres

articulés lors de ce débat? Une hypothèse a été formulée. Ces entreprises sont dans une phase de transition. Elles visent à produire mieux selon les principes venus du Japon du *just in time* (juste à temps, à flux tendu) et sont en cours de réorganisation. Elles mettent en place de nouveaux dispositifs qui vont marquer une nouvelle étape dans la rationalisation du travail et de la production. L'emploi massif de temporaires peut donc signaler une entreprise qui, en relation de plus en plus étroite avec la demande, se prépare à produire autant sinon plus avec beaucoup moins de salariés. La présence d'autant d'intérimaires devrait permettre demain d'opérer en douceur ce que le vocabulaire entrepreneurial appelle un « dégraissage » important.

Cette hypothèse conduit à s'interroger sur les transformations en cours dans l'organisation du travail. La taylorisation, grande inspiratrice patronale des « Trente glorieuses » et du « Miracle helvétique », est toujours présente sur les lieux de travail. Elle prend de nouvelles formes, notamment en utilisant le travail intérimaire comme marge de manœuvre.

Au-delà de ces hypothèses, les syndicats sont confrontés au défi d'organiser les travailleurs temporaires volatils sinon versatiles, souvent mis en concurrence avec les travailleurs fixes. Des intérimaires dont le nombre augmente, tout comme leur importance stratégique.

## Le cinéma suisse selon l'Etat: «parc national» ou vitrine culturelle internationale?

*Une analyse critique de la politique du «Monsieur Cinéma» fédéral, Nicolas Bideau*

Invité: Olivier Moeschler, sociologue de la culture, Université de Lausanne (5 mai 2007)

Avec la nomination, fin 2005, de Nicolas Bideau à la tête de la [Section cinéma](#) de l'Office fédéral de la culture, un vent nouveau a soufflé sur le petit monde du cinéma suisse. Le très remuant «Monsieur Cinéma» a remis les films helvétiques sur l'agenda médiatique et se propose de chambouler un dispositif de soutien dont on oublie parfois qu'il est lui-même le résultat d'une «révolution culturelle» opérée, il y a une quarantaine d'années, par les cinéastes et les fonctionnaires fédéraux. Si elles dépoussièrent certaines habitudes, ces visées menacent en même temps l'équilibre – toujours fragile en Suisse – entre 7e art, argent et Etat.

### Entre strass et stress, une nouvelle politique

Il y a eu cette petite phrase, lâchée il y a quinze jours à la radio (*Le Grand 8*, RSR1, 24 avril 2007). Annonçant un changement de l'aide aux festivals du film et interpellé sur les Journées cinématographiques de Soleure, Nicolas Bideau réfute toute velléité de coupes: c'est le «*parc national du cinéma suisse*», il s'agit d'«*espèces protégées*». Bizarrement, les journalistes, si prompts à commenter les moindres faits et gestes de celui que l'on nomme aussi – par un curieux raccourci – «Monsieur Cinéma», n'ont pas repris ces mots; trop brefs voire

inaudibles, ou alors trop gros pour être pris au sérieux.

Ce silence s'explique peut-être aussi parce que le propos prolonge de manière cohérente le nouveau discours que le chef de la Section cinéma tient, par médias interposés, sur le cinéma suisse. Nommé par le radical Pascal Couchepin, Nicolas Bideau a pour «*mandat*», comme il aime à le dire, de faire souffler un vent nouveau dans le cinéma suisse, plus libéral, en suivant le mot d'ordre «*populaire et de qualité*» formulé par le chef du département fédéral de l'intérieur. Car entre le strass du dernier Prix de Soleure et les t-shirts au léopard arborés l'an passé lors du Festival de Locarno, c'est bien une nouvelle politique du cinéma qui s'affirme, dans la droite lignée d'une implication accrue de l'économie dans la politique culturelle fédérale, caisses publiques vides obligent.

Introduite tambours battants, cette politique n'a pourtant pas été sans fausses notes et sueurs froides. On se souvient de l'accueil mitigé de *Mon frère se marie* de Jean-Stéphane Bron, qui devait incarner le versant romand du renouveau confédéral, comme de la distinction, en janvier dernier à Soleure, attribuée à un représentant de la vieille garde, Fredi M. Murer, pour un *Vitus* non seulement populaire et de qualité, mais aussi

(contrairement au *Grounding* du jeune Michael Steiner) aisément exportable.

Loin du stress et du strass, il semble aujourd'hui nécessaire de s'interroger sur les implications de cette nouvelle politique pour la création cinématographique en Suisse, notamment en la réinsérant dans un contexte historique et théorique plus large.

### La main visible du marché

A y regarder de plus près, on distingue parmi les outils mis en place par la Section cinéma tout d'abord un volet bien visible, qui concerne la circulation des films. Nicolas Bideau a donné des signaux forts en direction d'une plus grande diffusion et promotion des œuvres du cinéma suisse. Ce volet semble peu contesté. Il ne fait que confirmer ce que des auteurs comme Theodor W. Adorno ou Pierre Bourdieu ont montré: paradoxalement, c'est moins contre qu'en interaction étroite avec l'apparition d'un «*marché des biens symboliques*» qu'un «*champ de production artistique*» moderne (Bourdieu) a pu se constituer. Et c'est précisément parce que l'artiste est exposé aux forces et aux contradictions du marché que l'art peut devenir une «*antithèse sociale de la société*» (Adorno), à la fois témoignage et critique de la réalité sociale environnante.

Ce point, les créateurs sont les derniers à le contester. Dans son acception moderne, et de surcroît s'il veut atteindre une audience, l'art a besoin d'un marché, même limité. Et même dispersé *urbi et orbi*: les films du Nouveau cinéma suisse des années 1970, assez largement reçus en Suisse, l'étaient encore bien plus à l'étranger, si l'on additionne tous ses micro-publics cinéphiles dispersés dans le monde. Ensemble, cela représentait un bassin de spectateurs non négligeable – et une visibilité très bienvenue pour une Confédération en mal de reconnaissance internationale.

Une [recherche en cours menée par l'auteur](#) sur la genèse de la politique fédérale du cinéma indique d'ailleurs que les cinéastes suisses de ces années, aujourd'hui accusés de vivre sous perfusion de l'Etat, n'étaient pas aussi étrangers à la logique du marché (ni les fonctionnaires de l'époque aussi hostiles ou indifférents à leurs films) que l'on pourrait le croire. Cette étude suggère en effet un *deal* passé vers 1970 entre une poignée de cinéastes réunis autour d'Alain Tanner et des fonctionnaires fédéraux bienveillants: la Confédération subventionne des films suisses d'auteurs, atypiques mais vendables à l'étranger, en échange d'un rayonnement culturel certain sur le plan mondial.

### **Un point aveugle: les œuvres**

Mais les mesures introduites récemment touchent aussi aux œuvres elles-mêmes, et c'est là la face plus obscure de la nouvelle politique fédérale. Dans la loi fédérale sur le

cinéma de 1963, l'Etat avait encore refusé de financer la production de fictions, arguant qu'il ne lui appartenait pas de s'immiscer dans le processus de création des films; les producteurs de l'époque, essentiellement zurichois, avaient d'ailleurs eux-mêmes récusé une telle mesure, voulant garder le monopole sur le choix des sujets.

La conquête de Tanner et de ses acolytes, sur fonds d'un déclin marqué des maisons de production helvétiques, fut en fait double. La révision de la loi en 1970, appuyé par eux, n'apporta pas seulement la possibilité d'une aide étatique à la production pour les films de fiction, dont certains des cinéastes profitèrent par la suite abondamment. Ils imposèrent aussi à Berne une certaine liberté – une «autonomie relative», dirait Bourdieu – puisque les requêtes pour des fictions n'avaient pas besoin d'être accompagnées d'un scénario, alors perçu comme symbole du cinéma des producteurs; ce qui laissait aux auteurs une latitude bienvenue.

Aujourd'hui (avec la [loi de 2001](#)), la Section cinéma – prenant au sérieux son rôle de principal co-producteur du cinéma suisse – semble vouloir évaluer systématiquement les scénarios en vue de leur potentiel auprès du public. Si on ne peut critiquer la volonté des pouvoirs publics de savoir où va l'argent du contribuable, c'est l'idée d'un contrôle, voire d'un calibrage de ces produits particuliers que sont les œuvres de l'esprit qui peut poser problème. L'Etat helvétique peut-il – et doit-il – décider de ce qui marchera ou

ne marchera pas, et auprès de quel public? Un catalogue de critères peut-il être dressé afin de rendre l'expertise étatique fiable? Plus inquiétant: un film sorti d'une telle procédure – comme cela semble avoir été le cas du récent *Breakout* de Mike Eschmann, calibré «jeunes» et qui a eu une sortie décevante en Suisse allemande – peut-il satisfaire un public qui, même large, demande des œuvres certes standardisées, mais également un brin imprévisibles?

### **Le cinéma suisse comme laboratoire**

Les questions que pose la nouvelle politique du cinéma de la Confédération sont donc nombreuses. Le plus grand mérite de Nicolas Bideau n'est sans doute pas seulement d'avoir dépoussiéré l'image d'un cinéma suisse un peu trop ronronnant dans ses habitudes, dont la productivité étonnante (plus d'une cinquantaine de long-métrages par an, selon une étude l'[Office fédéral de la statistique](#)) était jusqu'à récemment sans commune mesure avec le peu de films que les non-initiés pouvaient voir dans les salles.

A cette cinématographie nationale invisible, «Monsieur Cinéma» a substitué une survisibilité. Il a remis la question du public, trop longtemps négligée voire ignorée par les professionnels suisses du film, sur le tapis. Surtout, en interprétant son rôle de chef de la Section cinéma de manière dynamique et volontariste, il a réussi à faire bouger le cinéma suisse, qui semblait figé dans une image à mille lieues de l'engouement et de la douce provocation caractéristique des

films du Nouveau cinéma suisse. Avec Nicolas Bideau, le cinéma suisse redevient enfin un laboratoire, un lieu où s'expérimentent des nouveaux modes de création, ainsi que des nouveaux rapports entre 7<sup>e</sup> art, argent et Etat.

### **La quadrature du cercle**

Toutefois, cette nouvelle direction n'est pas sans pièges et contradictions. Si le cinéma n'a pas attendu Bideau pour nous montrer que «la culture et le marché peuvent cohabiter» (cité par *Le Temps* du 22 janvier 2007), le fait de miser non seulement sur le marché, mais aussi sur ce qui risque de devenir un dirigisme – au demeurant bien peu libéral – du processus de création des œuvres, pourrait mettre en danger cette liberté vitale à toute production artistique et, par là, le projet

même de rendre au public suisse son propre cinéma.

Une autre contradiction, et non des moindres, que devra résoudre cette nouvelle politique – dont on ne sait par ailleurs si elle veut privilégier un cinéma de producteurs, un cinéma d'auteurs, ou un peu les deux – est la suivante: en cherchant à réconcilier le public national avec son cinéma, on risque fort de créer des œuvres qui, si elles provoquent un engouement certain à l'interne, suscitent l'indifférence à l'étranger – entre autres parce que des sujets trop «nationaux» intéressent difficilement une audience non suisse. Ce problème, c'est exactement celui qu'avaient rencontré les fictions traditionalistes des anciens producteurs alémaniques dans les années 1950: des films comme *Ueli le*

*valet de ferme* ou *Polizist Wäckerli*, de gros succès en Suisse, n'ont pas trouvé de public à l'étranger, précipitant la fin de ces mêmes producteurs.

On se trouve donc devant ce paradoxe: un film aussi suisse-suisse que *Grounding* de Steiner peut, de l'étranger, être perçu précisément comme un «*parc national*»... A terme, le choix qui s'offre à Nicolas Bideau sera donc moins celui du succès ou de l'insuccès des films, mais celui d'une résonance avant tout nationale ou d'un rayonnement international qui, lui aussi, pourrait et devrait intéresser l'Etat helvétique. Concilier l'une et l'autre de ces exigences, c'est là la quadrature du cercle que devra réussir la nouvelle politique fédérale du cinéma.